



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
LD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 136

OBJET : DLE OUEST

**Réalisation de travaux divers eau potable, eaux usées et eaux pluviales
Route parallèle à la D163 – Kerlin Bastard
Du 1^{er} juillet au 2 août 2024**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Madame BONNIORD Valérie représentant l'entreprise DLE OUEST – 6 rue Blaise Pascal – 56890 PLESCOP

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la réalisation de travaux divers d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales pour Lorient Agglomération, l'entreprise DLE Ouest est autorisée à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, du 1^{er} juillet au 2 août 2024.

Article 2 : La circulation sera régie par alternat par feux, à l'avancement de chantier sur la route parallèle D163 entre Pénescluz et Locmaria Hoat.

Article 3 : La base vie sera installée à l'intersection de la voie sans issue « Locmaria Hoat ».

Article 4 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 6 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **12 JUIN 2024**


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités


Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex